

KYWAN
Société à responsabilité limitée à associée unique
au capital de 200 000 euros
Siège social : 146 avenue Jean Monnet, 69300 CALUIRE ET CUIRE
819 213 166 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 28 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 28 novembre,
A 14 heures,
Au siège social à CALUIRE ET CUIRE,

Madame Krystel YWAN,
demeurant 125 rue de Descours 69220 BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS,

Propriétaire de la totalité des 200 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la Société KYWAN,

Associée Unique et seule gérante de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique décide de transférer le siège social du 146 avenue Jean Monnet 69300 CALUIRE ET CUIRE au 125 rue de Descours 69220 BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

" Article 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au : 125 rue de Descours 69220 BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique

Krystel YWAN

Signé par :

B0824F4883EE475...

Il est précisé que le présent acte est signé sur support électronique, sur la plateforme en ligne Docusign, conformément à la réglementation en vigueur. Il est établi et conservé conformément aux articles 1366 et suivants du Code civil. Le signataire prend acte (i) que la signature électronique qu'il appose sur le présent acte a la même valeur juridique que sa signature manuscrite (ii) que les moyens techniques mis en œuvre dans le cadre de cette signature confèrent date certaine au présent acte.